Date de mise en ligne : le 09 janvier 2023

D2023-02

VILLE DU PECQ

DECISION

7.5 SUBVENTIONS

OBJET : Demande de subvention au titre du dispositif de « modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse ».

Laurence BERNARD, Maire de la Ville du PECQ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22,

Vu la délibération n° 22-2-6 du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à demander à tout organisme financeur - public ou privé - l'attribution de subventions tant en fonctionnement qu'en investissement,

Considérant que la commune du Pecq a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de la modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse,

DECIDE

D'approuver le projet de modernisation énergétique de l'Eclairage Public, quartier « Canada » ainsi que des rampes et du Pont Georges Pompidou, pour un montant de 220 264.00 € H.T. soit 264 316.00 € T.T.C.

De solliciter la Région Ile de France pour l'obtention d'une subvention au titre de la modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse, à hauteur de 50 % des dépenses subventionnées fixées dans le cadre du dispositif, soit une subvention s'élevant à 110 132.00 €.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Pecq, le 03/01/2023

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Le Maire,

Laurence BERNARD

VILLE DU PECQ
13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ
Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54
Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20230103-D2023-02-AI
Date de télétransmission : 09/01/2023
Date de réception préfecture : 09/01/2023

SUIVEZ-NOUS SUR :